Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Fructose 97.2% w/w SP

Type(s) de produit: TP19 - Répulsifs et appâts

Numéro de l'autorisation: FR-2022-0100

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3:

FR-0028930-0000

Table des matières

| Informations administratives | 1 |
|---|---|
| 1.1. Noms commerciaux du produit | 1 |
| 1.2. Titulaire de l'autorisation | 1 |
| 1.3. Fabricant(s) des produits biocides | 2 |
| 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s) | 2 |
| 2. Composition et formulation du produit | 3 |
| 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide | 3 |
| 2.2. Type de formulation | 3 |
| 3. Mentions de danger et conseils de prudence | 3 |
| 4. Utilisation(s) autorisée(s) | 3 |
| 5. Conditions générales d'utilisation | 5 |
| 5.1. Consignes d'utilisation | 5 |
| 5.2. Mesures de gestion des risques | 6 |
| 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 6 |
| 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage | 6 |
| 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage | 7 |
| 6. Autres informations | 7 |

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

FRUCTOSE 97.2 % W/W SP

MOUCHES RECHARGE POUR SAC A MOUCHES

FRUCTOLURE DRY

MUSCADO RECHARGE POUR SEAU A MOUCHES

MUSCATTRACT DRY

FRUCTOLURE TAB

BOITE A MOUCHES

INSECT ATTRACTANT POWDER

SAC A MOUCHES

MUSCATTRACT TAB

MOUCHES SAC AVEC APPATS

DESINTEC FLY & WASP ATTRACTANT POWDER

WASPCAGE

VESPATTRACT DRY

SACHETS APPATS POUR BOITE ET SAC A MOUCHES ATTRACTIF MOUCHES

HYDROSOLUBLE

WASP ATTRACT DUST

MUSCADO SEAU A MOUCHES

MUSCAMIX

VESPAREX DUST

FLYCAGE

VESPATTRACT TAB

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation

| Nom | ARMOSA TECH SA |
|---------|---|
| Adresse | Rue des Tuiliers, 1 4480 Engis Belgique |

| Numéro de l'autorisation | FR-2022-0100 |
|---|-----------------|
| Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 | FR-0028930-0000 |
| Date de l'autorisation | 16/12/2022 |
| Date d'expiration de l'autorisation | 30/04/2032 |

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

| Nom du fabricant | ARMOSA SA |
|--------------------------------------|---|
| Adresse du fabricant | Rue des Tuiliers, 1 4480 Engis Belgique |
| Emplacement des sites de fabrication | Rue des Tuiliers, 1 4480 Engis Belgique |

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

| Substance active | 2326 - D-fructose |
|--------------------------------------|---|
| Nom du fabricant | ARMOSA TECH |
| Adresse du fabricant | Rue des Tuiliers 1 4480 Engis Belgique |
| Emplacement des sites de fabrication | Rue des Tuiliers 1 4480 Engis Belgique |
| | |
| Substance active | 1425 - Acide acétique |
| Nom du fabricant | ARMOSA TECH |
| Adresse du fabricant | Rues des Tuiliers 1 4480 Engis Belgique |
| Emplacement des sites de fabrication | Rues des Tuiliers 1 4480 Engis Belgique |
| · | |

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|----------------|-----------|------------------|------------|-----------|------------|
| D-fructose | | Substance active | 57-48-7 | 200-333-3 | 97,19 |
| Acide acétique | | Substance active | | 200-580-7 | 2,8 |

| 22 | Type | de | formi | ulation |
|-------------|------|----|--------|---------|
| 4.4. | IVDC | uc | 101111 | aiauvii |

| SP - Poudre soluble dans l'eau | | | |
|--------------------------------|--|--|--|
| | | | |

3. Mentions de danger et conseils de prudence

| Mention de danger | |
|----------------------|--|
| Conseils de prudence | |

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Attractif guêpes et mouches - poudre soluble

| Type de produit | TP19 - Répulsifs et appâts |
|--|--|
| Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée | - |
| Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement) | Nom scientifique: Vespula spp. Nom commun: Guépe Stade de développement: Adultes |

Nom scientifique: Dolichovespula spp. Nom commun: Guêpe Stade de développement: Adultes

Nom scientifique: Musca domestica Nom commun: Mouche domestique Stade de développement: Adultes

Domaine d'utilisation

Intérieur

Extérieur

Intérieur et extérieur autour des bâtiments.

Méthode(s) d'application

Méthode d'application: Application des appâts

Description détaillée:

A utiliser avec un piège adéquat

Taux et fréquences d'application

Taux d'application: 25 g de poudre dans 200 ml d'eau dans le piège

Dilution (%): -

Nombre et fréquence des applications:

Mettre 25 g de poudre dans 200 mL d'eau dans le piège. Le volume de solution à préparer doit être adapté à la taille du piège.

Produit efficace jusqu'à 7 jours.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Grand public (non professionnel)

Dimensions et matériaux d'emballage

Sachets hydrosolubles PVA10, 25, 50, 75, 100, 150, 200 et 250 g (à placer dans des seaux (PE ou PP) jusqu'à 2,5 kg; Cartons en papier jusqu'à 2,5 kg; Sacs (PE ou PP) ou jusqu'à 2,5 kg)

Flacons PE/PA: 10 g à 2,5 kg

Sacs PE/PP :10 g à 2,5 kg

Seaux PE/PP:10 g à 2,5 kg

Canettes en métal :10 g à 2,5 kg

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

| 4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques |
|--|
| - |
| 4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques |
| - |
| 4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement |
| - |
| 4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage |
| - |
| 4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage |
| - |
| |
| |
| 5. Conditions générales d'utilisation |
| 5.1. Consignes d'utilisation |

- S'assurer que la quantité de produit placée dans le piège est suffisante pour noyer l'insecte. Le volume utilisé doit être adapté en fonction de la taille du piège.
- Le piège peut ensuite être placé ou suspendu à l'endroit souhaité où les guêpes ou les mouches se rassemblent. Si nécessaire, plusieurs pièges peuvent être placés à 6 à 8 mètres d'intervalle les uns des autres.
- Le piège doit être utilisé au début du printemps ou au début de l'activité des guêpes.
- Vérifier les pièges et renouveler le produit au moins une fois par semaine. Remplacer également le produit lorsque le piège est saturé de mouches/guêpes ou lorsque la moitié du liquide s'est évaporée.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Conserver hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.
- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Pour protéger les abeilles, ne pas utiliser à proximité des ruches, et pas dans les endroits où les abeilles sont actives (fleurs, cultures en floraison...).
- Ne pas utiliser loin des habitations.
- Retirer le produit lorsqu'aucune infestation n'est présente, pour éviter d'attraper des insectes non cibles.
- Mesures d'hygiène: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours se laver les mains après toute manipulation du produit.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- EN CAS D'INHALATION: si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
- Si un conseil médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

| _ | |
|---|---|
| - | Conserver dans son emballage d'origine. |
| - | Conserver dans un endroit bien ventilé. |
| - | Tenir au frais. |
| - | Protéger du gel. |
| - | Protéger de la lumière. |
| - | Durée de conservation : 2 ans |
| | |

6. Autres informations

Les attractants sont utilisés à titre préventif, mais ne conviennent pas pour se protéger des piqûres de guêpes.